

Lettre d'information du réseau

- mai-juin 2016 -

Fédération

*Bilan des rencontres inter-associatives de la FRAAP
Contrat-type d'accueil en résidence d'artiste-auteur
Circulaire sur les résidences
Associations en difficulté*

Réglementation

Congé de représentation pour le bénévole d'une association

Adhérents

Nouveaux membres de la FRAAP

Agenda

Evènements à venir

Publications web

À lire, à écouter et à voir

Bilan des Rencontres inter-associatives à Limoges et de l'Assemblée générale 2016 de la FRAAP

Construite en collaboration avec l'association LAC&S Lavitrine, cette quatorzième édition s'est déroulée à l'École Supérieure d'Art de Limoges les 19, 20 et 21 mai 2016 derniers et a interrogé l'écosystème de l'art contemporain à l'aune des nouvelles régions et en particulier la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.
Près de 60 associations membres de la FRAAP soit plus de cent personnes étaient présentes pour ces 3 journées riches en information, en discussion et en échanges d'expertises.

En clôture de ces Rencontres, s'est tenue l'Assemblée générale de la FRAAP au cours de laquelle le nouveau Conseil d'administration a été élu (renouvellement de la moitié du CA tous les ans, conformément à nos statuts). Ont été présentés à l'Assemblée Générale et validés par celle-ci le rapport d'activité 2015 de la FRAAP et le projet 2016

Contrat-type d'accueil en résidence d'artiste-auteur

Élaboré par l'USOPAV, le CIPAC (dont le réseau Arts en Résidence) et la FRAAP, ce contrat d'accueil en résidence d'artiste-auteur est à utiliser dans le cadre d'une résidence de création, de recherche ou d'expérimentation. Il a été établi avec l'aide d'un avocat spécialisé et est également approuvé et recommandé par l'ADAGP et la SAIF.

[Lien vers le contrat](#)

Circulaire sur les résidences

Le ministère de la culture a confié à la DGCA (Direction Générale de la Création Artistique) l'élaboration d'une nouvelle circulaire sur les résidences afin de remplacer celle de 2006.
La FRAAP a travaillé avec l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structurelles Culturelles) et l'USOPAV (Union des Syndicats et Organisations Professionnelles des Arts Visuels) pour réaliser des modifications sur cette circulaire qui concerne l'ensemble des secteurs artistiques. Nos contributions portaient notamment les conditions d'accueil adéquates (hébergement, transport, rémunération), une contractualisation respectueuse de l'artiste, une prise en compte de la pluralité des structures d'accueil (et pas seulement les lieux labellisés), etc.

Voici [la nouvelle circulaire](#) relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences en date du 8 juin 2016
Comme vous pourrez le voir, elle prend en compte un grand nombre de nos propositions et notamment la diversité des structures d'accueil (notamment : « favoriser la mise en œuvre de ces dispositifs dans les lieux d'accueil les plus divers, labellisé ou non, conventionné ou non, lieu intermédiaire et indépendant, du tiers-secteur subventionné ou non, du secteur culturel ou non »), formalise les objectifs des résidences soutenues par le ministère et une typologie d'accueil (la résidence de création, de recherche ou d'expérimentation ; la résidence tremplin, la résidence artiste en territoire, et la résidence d'artiste associé).

Associations en difficulté

Ne laissons pas les associations d'artistes disparaître des territoires !
Si vous êtes en difficulté, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous

mettre en relation avec les autres associations de votre territoire, c'est ensemble que nous pouvons défendre les arts, la culture et la démocratie culturelle !

Réglementation

Congé de représentation pour le bénévole d'une association

Tout salarié du secteur privé ou public peut bénéficier d'un congé de représentation pouvant aller jusqu'à 9 jours par année, pour représenter une association dont il est membre. Ces droits peuvent être pris par journée entière ou fractionnée par demi-journée. Les conditions à remplir : être désigné par l'association dont il est bénévole comme représentant de l'association.

A son retour du congé de représentation, le salarié doit fournir à son employeur une attestation de présence remise par l'association

Plus d'information sur le site service-public.fr

[Lien vers les articles L3142-51 à L3142-55 du Code du travail pour les salariés relevant du secteur privé](#)

[Lien vers le décret n°2005-1237 du 28 septembre 2005 pour les travailleurs du secteur public](#)

Adhérents

Les demandes d'adhésion d'associations sont examinées par le Conseil d'Administration de la FRAAP. **La prochaine réunion du CA aura lieu le 10 septembre 2016.** Les nouvelles candidatures des associations souhaitant se fédérer à la FRAAP seront étudiées à cette occasion.

Agenda

Rencontres du Collectif des Associations Citoyennes du 5 au 7 juillet 2016 à Rennes.

Préprogramme :

Jour 1 : quels contextes et quels enjeux de société (avec la participation de l'Ufisc)

Jour 2 : exercice démocratique, action publique et citoyenneté

Jour 3 : mobilisation et convergences

[Lien vers le site du CAC](#)

Journée ESS & Départements, organisée par le RTES, 7 juillet 2016 à Montreuil

Journée organisée par le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire.

Présentation : En application de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle

Organisation Territoriale de la République, les départements ne sont plus compétents en matière d'interventions économiques de droit commun. Pour autant cela signifie-t-il qu'ils ne peuvent plus soutenir les actions mises en place pour l'ESS ?

7 juillet de 10h30 à 17h30, 3 rue de Vincennes à Montreuil

[Lien vers le site](#)

Diversité(s) et vivre ensemble, rencontres professionnelles organisées dans le cadre de l'événement Les Suds à Arles, 11 et 12 juillet 2016

Programme :

Jour 1 : conférence Diversité(s) et vivre ensemble

Jour 2 : journée d'ateliers « Les droits culturels : un référentiel d'élaboration de projet ? »

[Lien vers le site](#)

Publications web

À lire :

« **Trouver une aide à l'emploi** », publication d'Opale, juin 2016

« **La France bénévole en 2016** », par Recherches & Solidarités, juin 2016

« **Associations, solidarités et institutions publiques** », publication de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, avril 2012, avec notamment un article « **Le secteur associatif et son financement** » par Viviane Tchernonog